



## **AVIS PUBLIC**

### **ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT INTITULÉ :**

### **PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6243.01 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 6200, AFIN D'AMÉLIORER LA DISPONIBILITÉ DES CASES DE STATIONNEMENT**

---

### **À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 6243.01, AVIS VOUS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ :**

**QUE** le Conseil municipal a adopté, à sa séance du 19 octobre 2015, le projet de règlement numéro 6243.01, amendant le règlement de zonage numéro 6200.

**QUE** le projet de règlement numéro 6243.01 a comme objectif d'augmenter le nombre de cases de stationnement disponibles sur le territoire municipal et d'autoriser, pendant la période estivale, le stationnement de certains véhicules récréatifs dans l'aire de stationnement située dans la cour avant d'un terrain résidentiel.

**QUE**, conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement numéro 6243.01, le 9 novembre 2015, à compter de 19 h 30, dans la salle du conseil de la Ville de Bois-des-Filion, située au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, à Bois-des-Filion.

**QU'AU** cours de cette assemblée publique de consultation, le maire de la Ville de Bois-des-Filion expliquera le projet de règlement, ainsi que les conséquences de son adoption, et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet.

**QUE** ce projet de règlement peut être consulté à l'hôtel de ville de Bois-des-Filion, située au 375, boulevard Adolphe-Chapleau, à Bois-des-Filion, pendant les heures ordinaires de bureau.

**QUE** le présent avis est également affiché à l'hôtel de ville de Bois-des-Filion.

**Fait à Bois-des-Filion, Québec, ce 21 octobre 2015.**

**Charles-Hervé Aka, LL.M**  
**Greffier**